

Compte rendu de séance

Séance du 16 Septembre 2022

L'an 2022 et le 16 Septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Sennely, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, salle du Conseil sous la présidence de M. de DREUZY Philippe, Maire.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,

Mmes : COLLET Elisabeth, MARTIN Muriel,

MM : BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusés ayant donné procuration :

Mme ORLAND Martine à Mme MARTIN Muriel,

M. AGOUTIN Cyril à Mme COLLET Elisabeth

Invité : M. ROCHE Jean-Paul, Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne (CCPS)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 8

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

La séance débute avec l'approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 juillet dernier.

Objets des délibérations

SOMMAIRE

Rapport annuel d'activité 2021 de la CCPS - 2022-32

Modification du règlement du camping municipal de Villechaume - 2022-33

Acquisition de l'atelier relais de Sennely - 2022-34

Rapport annuel d'activité 2021 de la CCPS (réf : 2022-32)

A l'invitation de Monsieur le Maire, M. Jean-Paul ROCHE, Président de la CCPS est venu présenter le rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes des Portes de Sologne. M. Roche a commencé par remercier chaleureusement tous les conseillers pour leurs implications dans les différentes commissions communautaires, et plus particulièrement M. Garrido pour son soutien au niveau du SMICTOM.

Le présent rapport retrace ainsi les activités de la Communauté de Communes exercées durant l'année 2021. Il est destiné à informer les élus communautaires, les élus municipaux des communes membres, les partenaires de l'EPCI, les habitants du Canton et toutes personnes intéressées par les réalisations intercommunales. Il constitue de surcroît une mémoire des différentes actions entreprises par la collectivité sur cette année, tout en apportant les éléments nécessaires à la connaissance du fonctionnement et du rôle de la structure. Les principaux sujets

abordés ont été les suivants : organisation des services, budget, urbanisme, aménagement du territoire, développement économique, PLUi et ses zones humides et inondables, portage de repas, relais petite enfance, transports scolaires, le CUBE, assainissement non collectif, environnement, déchets ménagers et SMICTOM, SEBB, tourisme, Point Cyb,...

A la suite de cet exposé, le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité* :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes des Portes de Sologne et **DE N'EMETTRE aucune observation** sur le rapport d'activité 2021 présenté.

A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0)

Modification du règlement du camping municipal de Villechaume (réf : 2022-33)

Vu la délibération n°2020-67 en date du 18 décembre 2020 révisant les tarifs du camping, modifiant le règlement et instaurant un contrat de location à l'année,

Pour compléter les conditions d'admission et de séjour dans le camping municipal de Villechaume, Monsieur le Maire propose d'ajouter dans le règlement, les paragraphes suivants :

« Les clients du camping sont des personnes physiques qui ne peuvent posséder qu'une seule résidence mobile de loisirs (RML) sur le terrain du camping municipal de Villechaume. En aucun cas, sauf dérogation spécifique accordée par le Maire, les personnes morales ne peuvent être clientes du camping.

Les clients ne sont pas autorisés à louer leur caravane, quelles que soient la durée et les modalités de la location. »

Monsieur Deligny fait remarquer que le règlement indique qu'il est interdit d'entreposer les déchets verts dans le camping et qu'ils doivent être emmenés directement à la déchetterie mais que ce point n'est pas respecté. Il indique également qu'il faudrait réglementer l'aire de camping-car parce que tout le monde peut se servir de l'eau et de l'électricité gratuitement. Monsieur le Maire demande qu'un point soit fait sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **APPROUVE** le règlement modifié du terrain de camping, annexé à la présente.

A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0)

Acquisition de l'atelier relais de Sennely (réf : 2022-34)

La CCPS est propriétaire du terrain situé rue de Maison Neuve sur la commune de Sennely et cadastrée AB84, d'une surface de 4 294m². Cette parcelle comporte un atelier relais de 1 050m² ainsi qu'une serre de 500m².

La société T.S.T, dirigée par M. Brillet et ayant son siège rue des Merlins à Lamotte Beuvron, est spécialisée dans les travaux de terrassement. L'entreprise est actuellement locataire de l'ensemble de la parcelle et y entrepose du matériel et des véhicules de chantier. M. Brillet souhaite acquérir cet ensemble afin d'optimiser et réaménager la parcelle qui l'empêche pour le moment de manœuvrer convenablement avec ses véhicules de chantier.

Afin de maîtriser et de garder la possibilité d'agrandir notre espace technique, la commune souhaite devenir propriétaire de la moitié de la serre actuellement en location par l'entreprise T.S.T.

Suite à un commun accord, la commune et l'entreprise se partageront la parcelle AD84. Un bornage sera effectué pour déterminer les limites séparatives.

Dans sa délibération n°2022-05-87 du 12 juillet 2022, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a décidé de :

- céder une partie de la parcelle AD84, à savoir l'atelier relais, la moitié de la serre ainsi qu'une partie du terrain, au prix de 180 000 € à la SCI Ariane agissant pour le compte de la société T.S.T, les frais d'acte notariés étant à la charge de l'acquéreur,
- céder le reste de la parcelle, à savoir la seconde moitié de la serre ainsi que la voirie permettant d'y accéder, pour un euro symbolique, à la commune de Sennely, les frais d'actes notariés étant à la charge de l'acquéreur

- autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'acquisition, à l'euro symbolique, du reste de la parcelle cadastrée AD84, à savoir la seconde moitié de la serre ainsi que la voirie permettant d'y accéder,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes devant intervenir à cet effet, étant précisé que les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune, acquéreur.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Réforme des règles de publicité des actes à compter du 01/07/2022

Le 1er juillet 2022 est entrée en vigueur la réforme des règles de publicité, d'application et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021. A compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes.

Ce qui change:

- les délibérations et comptes-rendus sont signés par le Maire ET le secrétaire de séance,
- la liste des délibérations prises lors du conseil doit être affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune dans la semaine suivante,
- le compte-rendu ne pourra être publié qu'après son approbation au conseil municipal suivant.

Agenda des manifestations 2023 / Utilisation de la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire propose de revoir l'utilisation de la salle polyvalente par les associations afin de pouvoir optimiser les locations privées. Un point doit être fait sur le sujet.

Une date doit également être prise avec les présidents d'association pour caler l'agenda 2023 des manifestations.

Point d'étape des travaux en cours

M. Bouquin, 1er adjoint, fait un point d'étape sur les différents travaux en cours :

- Réhabilitation du réseau d'eau : les travaux de préparation de chantier vont commencer au 15/10. La pose des fourreaux pour la fibre, dans les tranchées réalisées pour le réseau d'eau, a été validée.
- Ralentisseur rue Maison Neuve : les travaux sont en cours et seront terminés en même temps que la voirie du CPI fin octobre.
- Curage station épuration : le chemin d'accès a été fait, le curage commencera la semaine prochaine.

Dates prochains conseils municipaux

Les prochains conseils municipaux sont programmés les :

- vendredi 21 octobre 2022 à 19h30,
- vendredi 25 novembre 2022 à 19h30,
- vendredi 16 décembre 2022 à 19h30.

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 22/09/2022

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques



Le Maire,
Philippe de DREUZY

